

4. LE PROGRAMME DE L'ANR A UN IMPACT POSITIF SUR LES CARRIERES DES JEUNES CHERCHEURS

Un an à peine après leur retour en France, **5 des lauréats 2009 ont obtenu un poste permanent** :

- ✓ Vincent Jacques, chercheur au Laboratoire de Photonique Quantique et Moléculaire à l'ENS Cachan et Jean-Bernard Manent, chercheur à l'institut de neurobiologie de la méditerranée sont **chargés de recherche** (2^e classe) ;
- ✓ Anne Pichereau, chercheuse au Laboratoire de Mathématiques de l'Université de Saint-Etienne et André Almeida, laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, sont **maîtres de conférence** ;
- ✓ Fouad Lafdil est **enseignant-chercheur** au Centre de Physiopathologie Toulouse Purpan

Insérés de manière pérenne dans le milieu de la recherche française, **ils bénéficient dès à présent des avantages du plan carrière de 252 millions d'euros sur la période 2009-2011**, et notamment :

- ✓ **une rémunération pour les maîtres de conférence en début de carrière revalorisée** dès 2009 : Ils sont désormais recrutés entre 2 347 € et 2 861 € bruts par mois ;
- ✓ **une prime de mobilité pédagogique doublée pour les chercheurs**: 1 935 à 3 870 € par an. Destinée uniquement aux directeurs de recherche avant 2009, elle **s'étend** aujourd'hui aux **chargés de recherche**.

Et comme tous les chercheurs et enseignants chercheurs, ils bénéficieront des mesures du « plan carrières » tout au long de leur parcours professionnel :

- ✓ **une valorisation de toutes les activités**, y compris les travaux pratiques, alors qu'auparavant seul l'enseignement en présence d'étudiants était reconnu ;
- ✓ **une plus grande liberté avec un service qui peut être modulé** pour permettre d'effectuer plus ou moins d'heures d'enseignement en fonction des priorités de chacun chaque année ;
- ✓ **des possibilités d'avancement augmentées et une progression de carrière accélérée** :
 - des taux de promotion augmentés de manière significative favorise le passage d'une classe ou d'un grade. En 2011, en moyenne, 20 % des enseignants-chercheurs seront dans le grade le plus élevé de leur corps ;
 - des primes de responsabilité pédagogique revues à la hausse : 3 500 à 15 000 € par an au lieu de 500 à 1 500 € en moyenne auparavant ;
 - des primes d'excellence scientifique (PES) qui progressent : 3 500 € à 15 000 € par an au lieu de 3 500 € à 6 500 € auparavant.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid21838/plan-carrieres-enseignement-superieur-recherche.html>